

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE MIRABEAU

2025-053

Date de convocation : 02/12/2025	Le 04/12/2025 à 20H00 le Conseil Municipal, convoqué en session extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame VITALE Bernadette, Adjointe Maire.
Membres : Afférents au conseil : 15 Présents : 8 Qui ont pris part à la délibération : 10	Étaient présents : Messieurs LABBAYE Bernard, ESPITALIER Vincent, GRAFFOULIÈRE Daniel, MONTAGNE Thomas, BERTRAND Nicolas et Mesdames VITALE Bernadette, MARQUAIRE Danielle, MABY Danièle. Absents excusés : Monsieur TCHOBDRENOVITCH Robert (procuration à Mme VITALE) et Mesdames GIMENEZ Anne-Marie, DE LUZE Laurence (procuration à Mme. MABY)
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 05/12/2025	Étaient absents : Mme. DUPONT Gwénaëlle, M. TRÉMÉLO Michel, M. GONZALEZ Patrick et Mme. REBOUL Odile SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Bernard LABBAYE

OBJET : RENOUELEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE SOCIAL L'AIGUIER POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE « FRANCE SERVICES »

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération 2024-019 du 27/05/2024 actant le partenariat entre le centre social l'Aiguier et la commune de Mirabeau pour l'installation d'une antenne France Services

Vu le projet de convention annexé intitulé « Fonctionnement de l'antenne France Services 2025/2026 » proposé par le Centre Social l'Aiguier,

Madame VITALE Bernadette, Adjointe au Maire, rappelle que le Centre Social l'Aiguier développe des services de proximité à destination des usagers de son territoire, afin de pallier les difficultés d'accès aux services d'accueil généraliste et France Services.

Elle précise que la commune souhaite poursuivre cette collaboration, le Centre Social l'Aiguier mettant en œuvre des dispositifs adaptés pour accompagner les usagers dans leurs démarches administratives (CNI, passeport, retraite, etc.), notamment ceux rencontrant des difficultés d'accès aux services publics.

La convention étant arrivée à son terme, il convient de la renouveler. Après présentation du projet de convention, Madame VITALE invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame VITALE Bernadette, Adjointe au Maire et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le renouvellement de ladite convention de partenariat entre le Centre Social l'Aiguier et la commune de Mirabeau
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes

VOTE : UNANIMITÉ

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

ID : 084-218400760-20251205-2025_053-DE

89

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Au registre sont les signatures.

Secrétaire de séance,
Bernard LABBAYE



L'Adjointe au Maire,
Bernadette VITALE



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.